

**Maître d'Ouvrage / Client :**

Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

**AMO Mobilité Durable :**

Vizea

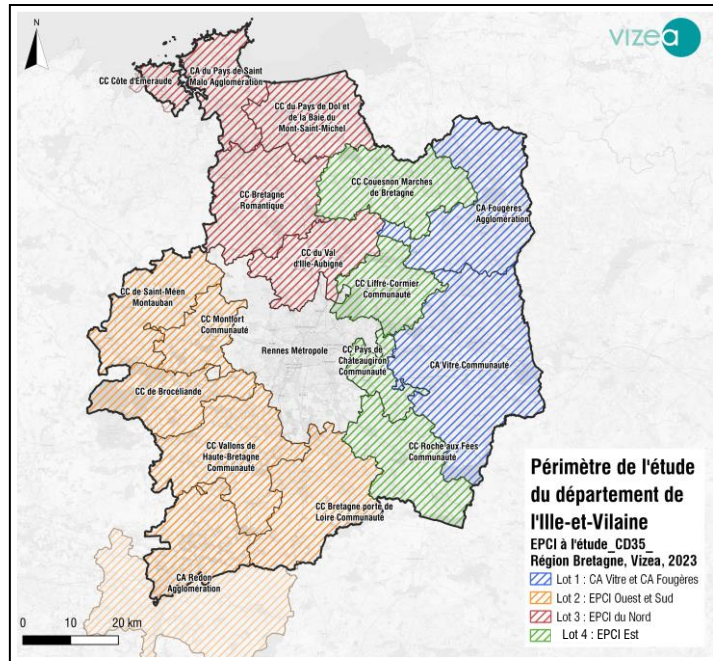
**Territoire :**

- 1 088 855 habitants
- 18 EPCI
- 333 communes
- Le territoire est caractérisé par sa diversité et son étendue. Département très dynamique et attractif notamment avec le littoral.
- Cas particulier : CA de Redon sur 3 départements et 2 régions. CC Côte d'Emeraude sur deux départements

**Durée de la mission :** 20 mois

**Éléments clés / enjeux de la mission :**

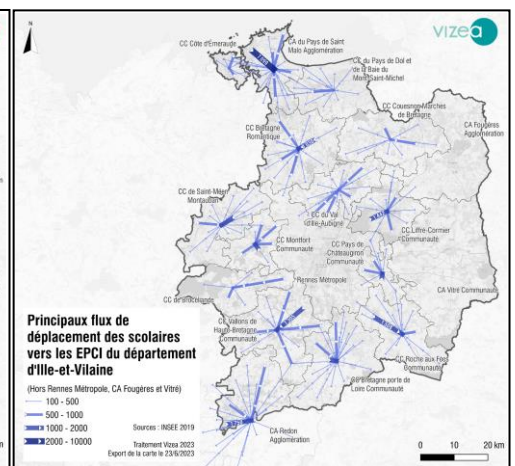
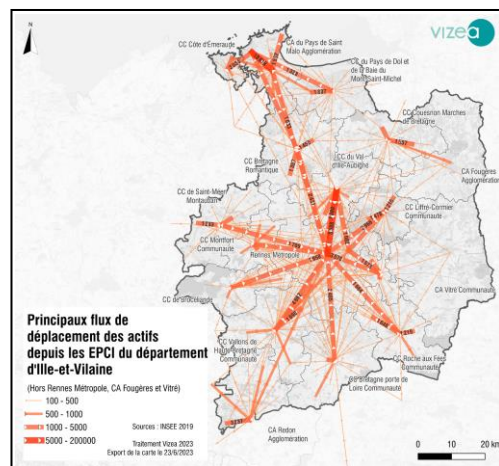
- Acter une stratégie départementale de mobilité durable et la décliner sur les 15 EPCI
- 4 phases :
  - Phase 1 : Portrait des mobilités
  - Phase 2 : Solutions de mobilité
  - Phase 3 : Soumission aux citoyens
  - Phase 4 : Rédaction des pactes
- Phase 1 : Diagnostic des mobilités sur le territoire :
  - Analyse des documents existants
  - Recensement des données sociodémographiques, des flux et de l'offre existante
  - Concertation des habitants : enquête en ligne et cartographie participative
  - Concertation des acteurs : entretiens des EPCI, Ateliers avec les communes, entretiens des acteurs locaux
  - Relevés de terrain
  - Elaboration de 3 scénarios
- Phase 2 : Solutions de mobilité :
  - Priorisation des projets
  - Elaboration d'un programme d'actions
  - Définition du plan d'investissement
- Phase 3 : Soumission aux citoyens
  - Organisation de la consultation citoyenne
  - Ajustement du plan d'actions
- Phase 4 : Elaboration des pactes de mobilités locales et communication



Le département d'Ille-et-Vilaine, situé dans la région Bretagne possède un territoire diversifié avec des communes à la fois denses et très urbanisées à des bourgs ruraux. Au centre, la métropole de Rennes polarise les emplois et centralise les transports (lignes ferroviaires TGV/TER, bus, cars...) dans un réseau en étoile sur le reste du territoire départemental. Les territoires de Saint-Malo Agglomération au nord et de Redon Agglomération au sud sont les deux grands pôles urbains secondaires du département. Tandis que les communes à l'ouest et à l'est – autres que Vitre et Fougères – sont plus rurales et moins denses.

Les déplacements en voiture sur l'ensemble du territoire d'Ille-et-Vilaine, hors Rennes Métropole, représente 52% de la part modale. La marche est très ancrée dans les habitudes de déplacement puisqu'il s'agit du deuxième mode le plus utilisé avec 26%. Néanmoins, le vélo et autres modes doux ne représentent qu'une part modale de 1,5% (hors Rennes Métropole). La part modale de la voiture monte à 75,9% pour les déplacements domicile-travail. Il faut également prendre en compte que les territoires les plus ruraux où la distance, le manque d'offres et d'infrastructures rendent les habitants encore très dépendants de la voiture.

À la suite de l'engagement mutuel entre le département et les EPCI, acté lors de Mobilités 2025 en février 2021, la méthodologie des pactes de mobilité locales a été actée en juin 2022. Dans un premier temps réalisés à une échelle départementale, le portrait des mobilités et l'élaboration de trois scénarios permettront d'acter une stratégie départementale des mobilités durables. Celle-ci sera ensuite déclinée à l'échelle locale pour chacun des 15 EPCI sur les 17 du département (hors Rennes Métropole) par Vizea. L'objectif de ces pactes des mobilités locales est de définir une vision départementale de la mobilité et de ces enjeux pour une mise en œuvre d'infrastructures cohérentes et adaptées aux besoins des habitants. Ils permettent également d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité des territoires, tout en développant les mobilités douces et durables comme alternatives à la voiture individuelle afin de favoriser le report modal pour réduire l'autosolisme.



LIVRABLE

LIVRABLE